

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE  
LE 19 NOVEMBRE 2007 À 20 H, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE  
ALAIN-PAGÉ**

**SONT PRÉSENTS :** M. le maire André Hénault  
M<sup>me</sup> la conseillère Louise Savignac  
MM. les conseillers Jean-Pierre Beaulieu, Claude  
Bélanger, Robert Bibeau, Robert Groulx et Guy  
Rondeau

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence  
de M. le maire André Hénault.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** M. François Thériault, directeur général  
et secrétaire-trésorier  
M<sup>me</sup> Michèle Desfossés, secrétaire

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT 970-1-2007**

M. le maire André Hénault procède à la consultation relativement au  
projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin  
d'augmenter la largeur et la superficie minimum des terrains de coin pour  
l'habitation uni, bi et trifamiliale isolée.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes à  
l'assemblée.

Le projet de règlement 970-1-2007 est disponible pour consultation au  
bureau du directeur général et secrétaire-trésorier.

2007-11-4609

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du 5 novembre 2007

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.0 SECRÉTARIAT**

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Rapport du maire sur la situation financière de la  
municipalité et sur les indicateurs de gestion 2006

4.3 Groupe SSQ – Proposition de renouvellement – Assurance  
collective – Octroi du contrat 2007-2008

- 4.4 Roy, Laporte et Sylvestre, avocats – Honoraires professionnels – Dossier général
- 4.5 Panneau-réclame – Voie de contournement – Renouvellement du contrat de location
- 4.6 Contrat de soutien et d'entretien informatique Renouvellement avec la firme PG Govern Qc inc. – Systèmes d'information – Octroi du contrat
- 4.7 Municipalité de Saint-Thomas – Fourniture du Service de la prévention des incendies – Protocole d'entente – Approbation
- 4.8 Règlement 971-2007 – Achat de deux autopompes avec équipements – Service de la prévention contre l'incendie Avis de motion
- 4.9 Fin de la période de probation de M<sup>me</sup> Marie-Christine Charest – Secrétaire-réceptionniste
- 4.10 Ameublement salle du caucus – Offre de Équipement de bureau Joliette inc.
- 4.11 Fin du lien d'emploi de M. Yanick Bleau – Pompier à temps partiel
- 4.12 Embauche préposée au vestiaire sur appel – Centre Saint-Jean-Bosco
- 4.13 Embauche surveillant sur appel – Centre Alain-Pagé

## **5.0 SERVICES TECHNIQUES**

- 5.1 Projet de règlement 970-2-2007 modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin d'augmenter la largeur et la superficie des terrains de coin – Habitation uni, bi et trifamiliale – Adoption
- 5.2 Règlement 970-2007 – Modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin d'augmenter la largeur et la superficie minimum du terrain de coin – Habitation uni, bi et trifamiliale isolée – Avis de motion
- 5.3 Travaux de réaménagement – Centre Alain-Pagé – Avis de changement – Abreuvoir, lumières au plafond de la grande salle et céramique salle de toilettes
- 5.4 Municipalisation de la rue Louis-Vadeboncoeur
- 5.5 Ajout panneaux d'arrêt rue Louis-Vadeboncoeur
- 5.6 Offre de service de la firme d'ingénieurs Teknika HBA Étude hydraulique ruisseau de la Petite-Noriae
- 5.7 Contrôleur application du règlement 537-1990 concernant la garde d'animaux – Octroi du contrat
- 5.8 COMBEQ – Journée de formation de M<sup>me</sup> Johanne Bourdon

## **6.0 REQUÊTES**

- 6.1 Association des propriétaires de la Feuillée – Subvention entretien chemin de la Feuillée

- 6.2 Desroco inc. – Demande pour le prolongement des infrastructures – Boulevard L’Assomption et rue Riendeau
- 6.3 Ville d’Asbestos – Déplacement des élections municipales au Québec
- 6.4 Demande de M. Alain Malo – Modification au zonage Terrain boulevard Sainte-Anne
- 6.5 Musée de Joliette – Concert-bénéfice – Participation municipale
- 6.6 Ski-Ados – Val Saint-Côme – Saison 2007-2008 Participation municipale
- 6.7 Association des propriétaires du domaine Poltava Subvention – Entretien des chemins
- 6.8 Régie intermunicipale de police de la région de Joliette Règlement abrogeant le règlement 006-2004 décrétant l’acquisition de logiciels et d’équipements informatiques

## **7.0 INFORMATION**

- 7.1 M. Paul Bellemare – Lettre de remerciements pour le 6 h à 8 h afin de souligner son départ
- 7.2 FQM – Élections au conseil d’administration – Avis de mise en candidature
- 7.3 MRC de Joliette – Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2007
- 7.4 MRC de Joliette – Schéma de sécurité incendie – Demande de délai supplémentaire
- 7.5 Régie intermunicipale de police de la région de Joliette Procès-verbal réunion du 12 septembre 2007
- 7.6 Association Québec-France – Programme d’échanges d’emplois d’été
- 7.7 Place aux jeunes de Joliette – Invitation à publiciser le recrutement

## **8.0 AUTRES SUJETS**

- 8.1 Demande de congé sans solde – M. Pierre Arpin
- 8.2 Embauche surveillant, concierge remplaçant et préposé au vestiaire – Centre Saint-Jean-Bosco

**ADOPTÉE**

2007-11-4610

### **PROCÈS-VERBAL**

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Louise Savignac  
Il est résolu à l’unanimité :**

**QUE** le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;

- séance ordinaire du 5 novembre 2007.

**ADOPTÉE**

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** les registres des chèques des fournisseurs du 6 au 19 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n<sup>os</sup> 16 780 à 16 921, du 6 au 19 novembre 2007, pour un montant de 395 806,59 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Mes chers concitoyens,

En conformité des dispositions de l'article 955 du Code municipal et de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus, et en tant que maire de la municipalité de Saint-Charles-Borromée, j'ai le plaisir, au nom de mes collègues du conseil, de vous faire part de la situation financière de notre municipalité en vous exposant :

1. le dernier état financier et le rapport des vérificateurs pour l'année 2006
2. les indications préliminaires quant aux résultats de l'exercice 2007
3. les rémunérations et allocations de dépenses de chaque membre du conseil
4. les contrats conclus durant la dernière année
5. les orientations générales du budget 2008

**1) DERNIER ÉTAT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2006**

Vous trouverez à l'annexe A le détail des grandes lignes du bilan financier 2006.

Comme montré à l'annexe B, le surplus de l'exercice est de 328 767 \$.

De l'avis de nos vérificateurs, la situation financière de la municipalité est excellente. La vérification des états financiers pour l'année 2006 a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté tous les sondages et autres procédés jugés nécessaires dans les circonstances.

**2) INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2007**

Le 18 décembre 2006, votre conseil municipal adoptait un budget équilibré de 11 120 000 \$, dont 166 800 \$ ont été affectés aux dépenses en immobilisations.

Après dix (10) mois d'opération en 2007, l'état des résultats actuels démontre à l'annexe B que la situation financière de notre municipalité est encore très bonne, puisque selon les premières estimations préparées par le directeur général et secrétaire-trésorier, l'exercice financier 2007 devrait se solder par un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 1 000 000 \$. Cet excédent s'explique du fait que les revenus sont de 685 000 \$ supérieurs aux prévisions, tandis que les dépenses sont de 315 000 \$ inférieures aux prévisions.

L'augmentation des revenus est principalement causée par les activités suivantes dont les retombées ont été supérieures aux prévisions :

• Taxes	50 000
• Autres revenus de sources locales	
- droits de mutation	455 000
- bibliothèque Saint-Charles-Borromée	122 000
- divers	58 000
	<b>685 000</b>

La diminution des dépenses s'explique par le fait que certaines dépenses prévues au budget ont été inférieures aux prévisions, à savoir :

- Administration générale	(45 000)
- Sécurité publique (police, incendie)	95 000
- Transport	(50 000)
- Hygiène du milieu	(150 000)
- Urbanisme et mise en valeur du territoire	(20 000)
- Loisirs et culture	(200 000)
- Transfert à l'état des activités d'investissement	55 000
	<b>(315 000)</b>

### **3) RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL**

Les rémunérations et les allocations de dépenses annuelles que le maire reçoit de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée s'établissent comme suit : rémunération imposable de 26 323 \$, et 13 162 \$ d'allocation de dépenses. Celles qu'il reçoit de la MRC de Joliette s'établissent ainsi : rémunération de base 10 665 \$, rémunération additionnelle 919 \$ pour les séances du conseil et 866 \$ pour les réunions du conseil d'administration, tandis que celles qu'il reçoit du CRT de Lanaudière s'établissent ainsi : rémunération de base 3 877 \$ et l'allocation de dépenses 856 \$ et celle qu'il reçoit du CRÉ de Lanaudière est une rémunération de base de 1 500 \$.

Les rémunérations et allocations de dépenses annuelles que les conseillers reçoivent de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée s'établissent comme suit : rémunération imposable de 10 839 \$ et 5 420 \$ d'allocation de dépenses.

### **4) CONTRATS CONCLUS DURANT LA DERNIÈRE ANNÉE**

Vous trouverez à l'annexe C la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a signés depuis novembre 2006 et la liste des contrats comportant une dépense de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats dépasse le montant de 25 000 \$.

### **5) ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2008**

Nous avons débuté la préparation du budget 2008 et d'après les travaux effectués, nous sommes en mesure de vous faire part des points ci-après :

- les taux de taxes spéciales suivants devraient rester sensiblement les mêmes :
  - 0,06 \$ du 100 \$ d'évaluation pour la réserve « service de l'eau »
  - 0,03 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le fonds de roulement
- les autres taux de taxes spéciales et le taux de taxes générales :
  - suite au dépôt d'un nouveau rôle triennal d'imposition pour les années 2008, 2009, 2010, lequel prévoit une augmentation substantielle de la valeur des propriétés, nous croyons être en mesure de réduire le taux de la taxe générale
  - toutefois, nous ne pourrions à ce stade-ci de l'étude des prévisions budgétaires 2008 vous préciser les taux exacts qui seront retenus
- mise à jour des infrastructures

Nous débuterons en 2008 un ambitieux plan de mise à jour de nos infrastructures, lequel s'échelonnera sur une période de plus de 5 ans.

Les deux principaux projets pour 2008 sont le remplacement des ozoneurs et la modification du décanteur de la centrale d'eau. Une bonne partie des coûts sera financée à même la réserve de l'eau et la subvention sur retour de la taxe d'accises.

## **6) ADOPTION DU BUDGET**

Lors d'une séance qui traitera uniquement des prévisions budgétaires, laquelle se tiendra le 17 décembre 2007 à 20 h, nous vous ferons part de nos décisions que nous souhaitons toutes les plus judicieuses pour le maintien d'excellents services à la communauté et ce, aux meilleurs coûts.

Nous espérons vous rencontrer en grand nombre lors de la séance du conseil du 17 décembre prochain, alors que nous serons en mesure de vous apporter tous les détails concernant les prévisions budgétaires de l'année 2008.

Je vous remercie.

M. André Hénault, maire

## **RAPPORT DU MAIRE SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2006**

En tant que maire de la municipalité de Saint-Charles-Borromée, j'ai le plaisir de vous présenter les indicateurs de gestion 2006. Ces indicateurs ont été développés par un comité de travail regroupant différentes associations municipales et les ordres comptables.

Ces indicateurs ont été élaborés afin de doter le monde municipal d'un nouvel outil de gestion, permettant de poser un regard neuf sur nos activités et de valider nos résultats par rapport à nos objectifs.

Les indicateurs de gestion obligatoires sont au nombre de dix-neuf (19) et vous sont présentés sous cinq (5) activités, *voir le tableau en page suivante*.

Pour analyser les résultats, nous devons prendre en considération les particularités de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée qui sont les suivantes :

- Municipalité de 12 118 habitants ayant à cœur de conserver son caractère de municipalité verte, le conseil développe depuis quelques années un partenariat avec les différents acteurs économiques du milieu afin d'accroître la qualité des services offerts.

- Le territoire de notre municipalité couvre 22,58 km<sup>2</sup> dont 33 % est en zone agricole. La majeure partie du territoire développé est résidentiel. La très grande majorité des commerces se situent sur la rue de la Visitation. Nous avons également sur notre territoire le Centre hospitalier régional De Lanaudière.
- Les infrastructures des nouveaux développements résidentiels sont réalisées par la Municipalité et les coûts sont répartis aux propriétaires riverains.

Nous constatons que nos résultats pour l'année 2006 se comparent avantageusement par rapport à 2005, en ce qui concerne le transport routier et l'hygiène du milieu.

Quant aux indicateurs de la santé financière globale, ils sont légèrement supérieurs à ceux de 2005, ce qui s'explique en grande partie par le fait que notre municipalité est en pleine expansion.

Finalement, nous croyons que nos résultats dans l'ensemble se comparent avantageusement avec ceux de la moyenne des municipalités similaires. Pour la santé financière globale, nos indices sont de beaucoup supérieurs à la moyenne.

M. André Hénault, maire

## **SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION 2006**

### **TRANSPORT ROUTIER**

<b><u>Voirie municipale</u></b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
État des infrastructures de rue	75 579 \$	67 300 \$
Pourcentage du coût de l'activité de voirie municipale par rapport aux infrastructures de rue	8,85 %	9,52 %
Coût par kilomètre de voie ( <i>le coût de l'activité voirie sur le nombre de kilomètres</i> )	6 692 \$	6 410 \$

### **Enlèvement de la neige**

Coût par kilomètre de voie déneigée	2 807 \$	2 524 \$
Coût par kilomètre de voie par centimètre de précipitations	11,55 \$	12,19 \$

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution**

Respect des normes provinciales pour les avis d'ébullition

Nombre d'avis d'ébullition :

- pour l'ensemble du territoire desservi	0	0
- pour une partie du territoire desservi	0	0

Bris par kilomètre de conduite	0,0752	0,1884
Coût de distribution par kilomètre de conduite	6 234 \$	6 838 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau	0,32 \$	0,28 \$

Coût de distribution par mètre cube d'eau	0,21 \$	0,20 \$
---	---------	---------

**Traitement des eaux usées et réseaux d'égout**

Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées	0,10 \$	0,08 \$
--	---------	---------

Coût du réseau par kilomètre de conduite	7 044 \$	7 547 \$
--	----------	----------

**SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE**

Pourcentage de taxation <i>(le revenu de taxes sur le total des revenus)</i>	72,91 %	71,95 %
---	---------	---------

Coût des services municipaux par 100 \$ d'évaluation	1,34 \$	1,56 \$
--	---------	---------

Pourcentage du service de la dette <i>(les frais de financement et dette à long terme sur les dépenses de fonctionnement et dettes à long terme)</i>	19,29 %	17,73 %
---	---------	---------

Pourcentage du loyer annuel de la dette <i>(les frais de financement sur la dette totale)</i>	3,88 %	4,25 %
--	--------	--------

Pourcentage d'endettement <i>(l'endettement à long terme sur la valeur des immobilisations)</i>	44,35 %	41,12 %
--	---------	---------

Endettement de l'ensemble des contribuables par 100 \$ d'évaluation	0,52 \$	0,52 \$
---	---------	---------

Richesse collective par 100 \$ d'évaluation <i>(l'avoir des contribuables sur la richesse foncière uniformisée)</i>	3,37 \$	3,83 \$
--	---------	---------

2007-11-4612

**GROUPE SSQ – PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT ASSURANCE COLLECTIVE – OCTROI DU CONTRAT 2007-2008**

**ATTENDU** l'analyse des résultats effectuée par MM. Martial Laniel et Jean-Patrice Rivest;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité retiennent la proposition présentée par la SSQ Groupe financier en vue du renouvellement de l'assurance collective des employés pour la prochaine année dont les coûts mensuels applicables, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 et ce jusqu'au 31 octobre 2008, sont les suivants :

Assurance-vie	0,35 \$
Décès et mutilation par accident	0,04 \$
Assurance-vie du conjoint	1,49 \$
Assurance-vie des enfants	0,17 \$
Assurance-salaire de courte durée	0,75 \$
Assurance-salaire de longue durée	2,54 \$
Assurance maladie (célibataire)	84,49 \$
Assurance maladie (familial)	244,01 \$
Assurance maladie (monoparental)	159,51 \$

Le tout pour des mensualités de 10 632,02 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Patrice Rivest, planificateur financier de Services financiers SFL et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-11-4613

**ROY, LAPORTE ET SYLVESTRE, AVOCATS – HONORAIRES PROFESSIONNELS – DOSSIER GÉNÉRAL**

ATTENDU la note d'honoraires présentée par M<sup>e</sup> Jean-Robert Laporte, avocat, le 1<sup>er</sup> novembre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à la firme d'avocats Roy, Laporte et Sylvestre la somme de 262,09 \$, à titre d'honoraires professionnels, selon la facture n<sup>o</sup> 10 680;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-11-4614

**PANNEAU-RÉCLAME – VOIE DE CONTOURNEMENT RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION**

ATTENDU la possibilité de renouveler le contrat de location pour une période de deux (2) ans, selon les mêmes conditions;

ATTENDU l'intérêt manifesté par nos partenaires pour le renouvellement du contrat concernant le panneau-réclame sur la voie de contournement;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Louise Savignac  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le contrat avec Normand Majeau inc., pour la location d'un espace publicitaire le long de la voie de contournement, pour une période de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2007;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Michel St-Amour de la Caisse populaire Desjardins du Christ-Roi, Alain Landreville de l'Association des professionnels et gens d'affaires charlois et Normand Majeau.

**ADOPTÉE**

2007-11-4615

**CONTRAT DE SOUTIEN ET D'ENTRETIEN INFORMATIQUE RENOUELEMENT AVEC LA FIRME PG GOVERN QC INC. SYSTEMES D'INFORMATION – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'offre de renouvellement de notre contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques de PG Govern Qc inc. du 30 octobre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent l'offre de renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications informatiques présentée par PG Govern Qc inc., en date du 30 octobre 2007, aux montants suivants :

- applications Service techniques : 15 400 \$ taxes en sus
- applications Service des finances : 9 490 \$ taxes en sus

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-11-4616

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS – FOURNITURE DU  
SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – PROTOCOLE  
D'ENTENTE – APPROBATION**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Thomas a demandé à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée de lui présenter une offre de service pour l'organisation et le maintien d'un Service de protection contre les incendies sur son territoire;

**ATTENDU** que lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2007, les membres du conseil de la municipalité de Saint-Thomas, par la résolution 164-2007, acceptaient notre proposition relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services, le tout tel que présenté par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité approuvent le protocole d'entente préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, daté du mois d'octobre 2007, relatif à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services à intervenir entre la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Saint-Thomas, ainsi qu'il est rédigé;

**QUE** le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient autorisés à signer ledit protocole d'entente;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roger Drainville, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Thomas.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**RÈGLEMENT 971-2007 – ACHAT DE DEUX AUTOPOMPES  
AVEC ÉQUIPEMENTS – SERVICE DE LA PRÉVENTION  
CONTRE L'INCENDIE – AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Robert Groulx donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant l'achat de deux autopompes avec équipements au montant de 650 000 \$, ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas six cent cinquante mille dollars (650 000 \$).

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 971-2007, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2007-11-4617

**FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE M<sup>ME</sup> MARIE-CHRISTINE CHAREST – SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

**ATTENDU** le rapport DG-07-22 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 14 novembre 2007, concernant la confirmation de l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Christine Charest comme secrétaire-réceptionniste;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil acceptent la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier et confirment l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Christine Charest en tant que salariée régulière à temps plein, au poste de secrétaire-réceptionniste, à compter du 29 novembre 2007;

**QUE** les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des employés;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint et à M<sup>me</sup> Marie-Christine Charest.

**ADOPTÉE**

2007-11-4618

**AMEUBLEMENT SALLE DU CAUCUS – OFFRE DE ÉQUIPEMENT DE BUREAU JOLIETTE INC.**

**ATTENDU** les prix fournis par Équipement de bureau Joliette inc. le 14 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à :

- 1) acheter une table de conférence pour la salle du caucus au coût d'environ 700 \$
- 2) faire recouvrir les chaises des membres du conseil dans la salle du caucus

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-11-4619

**FIN DU LIEN D'EMPLOI DE M. YANICK BLEAU – POMPIER À TEMPS PARTIEL**

**ATTENDU** le rapport SI-07-22 préparé par le directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 13 novembre 2007;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité mettent fin au lien d'emploi de M. Yanick Bleau, pompier à temps partiel, à compter du 20 novembre 2007;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Yanick Bleau, à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-11-4620

**EMBAUCHE PRÉPOSÉE AU VESTIAIRE SUR APPEL – CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO**

**ATTENDU** le rapport SL-07-30 préparé par M<sup>me</sup> Johanne Jean, préposée au Service des loisirs, en date du 16 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu  
Appuyée par Louise Savignac  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité embauchent M<sup>me</sup> Virginie Ducharme, à titre de préposée au vestiaire au centre Saint-Jean-Bosco, au taux horaire du salaire minimum;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Johanne Jean, préposée au Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-11-4621

**EMBAUCHE SURVEILLANT SUR APPEL – CENTRE ALAIN-PAGÉ**

**ATTENDU** le rapport SL-07-31, préparé par M<sup>me</sup> Patricia Savignac, préposée au Service des loisirs, en date du 16 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité embauchent M. Antoine Rabeau-Daudelin, à titre de surveillant sur appel au centre communautaire Alain-pagé, au taux horaire en vigueur et ce, à compter du 20 novembre 2007;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

**PROJET DE RÈGLEMENT 970-2-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 520-1989 AFIN D'AUGMENTER LA LARGEUR ET LA SUPERFICIE DES TERRAINS DE COIN – HABITATION UNI, BI ET TRIFAMILIALE ADOPTION**

ATTENDU la recommandation 20 CCU 2007 du comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 22 octobre 2007;

ATTENDU la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement tenue au centre communautaire Alain-Pagé, le 19 novembre 2007, à 20 h;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 970-2-2007 modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin d'augmenter la largeur et la superficie minimum des terrains de coin pour l'habitation uni, bi et trifamiliale isolée;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Line Laporte, directrice générale de la MRC de Joliette.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**RÈGLEMENT 970-2007 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 520-1989 AFIN D'AUGMENTER LA LARGEUR ET LA SUPERFICIE MINIMUM DU TERRAIN DE COIN HABITATION UNI, BI ET TRIFAMILIALE ISOLÉE – AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement pour modifier le règlement de lotissement 520-1989, afin d'augmenter la largeur et la superficie minimum des terrains de coin pour l'habitation uni, bi et trifamiliale isolée.

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 970-2007, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2007-11-4623

**TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT – CENTRE ALAIN-PAGÉ AVIS DE CHANGEMENT – ABREUVOIR, LUMIÈRES AU PLAFOND DE LA GRANDE SALLE ET CÉRAMIQUE SALLE DE TOILETTES**

ATTENDU les commentaires émis par M. Michel Arcand, architecte;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 966-2007 et dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent les projets de modification ci-après :

- avis de changement ME-3  
fourniture et installation d'un abreuvoir  
près de la salle de toilettes 1 731,48 \$ + taxes
- avis de changement ME-4  
travaux électriques plafond grande salle 1 186,71 \$ + taxes
- projet de modification 09  
nouvelle céramique pour les locaux 19 et 20 aucun frais

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Michel Arcand, architecte, Roma Arbour, directeur général adjoint et Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

**ADOPTÉE**

2007-11-4624

**MUNICIPALISATION DE LA RUE LOUIS-VADEBONCOEUR**

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales et du code de sécurité routière, la Municipalité peut ouvrir de nouvelles rues et réglementer la circulation sur son territoire;

**ATTENDU** le rapport ST-07-24 du coordonnateur de la Division génie et urbanisme, daté du 22 octobre 2007;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent la municipalisation de la rue Louis-Vadeboncoeur (lot 238-232 partie);

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Luc Gélinas, directeur adjoint de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette et à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

**ADOPTÉE**

2007-11-4625

**AJOUT PANNEAUX D'ARRÊT RUE LOUIS-VADEBONCOEUR**

**ATTENDU** qu'en vertu de la loi sur les compétences municipales et du code de sécurité routière, la Municipalité peut ouvrir de nouvelles rues et réglementer la circulation sur son territoire;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 3.1 du règlement 726-1996, concernant la circulation et le stationnement, la Municipalité doit approuver toute nouvelle signalisation par résolution;

**ATTENDU** le rapport ST-07-25 du coordonnateur de la Division génie et urbanisme, daté du 22 octobre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent :

- la modification de l'annexe « A » du règlement de circulation 726-1996 en ajoutant les nouveaux panneaux de signalisation « Arrêt » sur la rue suivante :



**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Valérie Morin, présidente de L'Inspecteur canin inc. et à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

**ADOPTÉE**

2007-11-4628

**COMBEQ – JOURNÉE DE FORMATION DE M<sup>ME</sup> JOHANNE BOURDON**

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent M<sup>me</sup> Johanne Bourdon à s'inscrire à la journée de formation organisée par la COMBEQ le 19 février 2008, à Joliette;

**QUE** la Municipalité rembourse les frais d'inscription au montant de 185 \$ plus taxes, ainsi que les autres dépenses inhérentes sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

**ADOPTÉE**

2007-11-4629

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA FEUILLÉE  
SUBVENTION ENTRETIEN CHEMIN DE LA FEUILLÉE**

**ATTENDU** que les propriétaires du chemin de la Feuillée, secteur Saint-Charles-Borromée, ont majoritairement accepté de joindre l'Association existante « Les Proprios de la Feuillée »;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 8 du Code municipal, la Municipalité peut subventionner des organismes voués au bien-être de la population;

**ATTENDU** que les membres du conseil jugent approprié d'augmenter le montant de la subvention accordée en vertu de la résolution 2001-05-717;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Borromée accorde annuellement une subvention à l'Association « Les Proprios de la Feuillée », en vue de l'entretien du chemin de la Feuillée, secteur Saint-Charles-Borromée;

**QUE** le montant de la subvention soit établi à 1 894,20 \$ maximum, soit 1,52 \$ par mètre linéaire de rue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008;

**QUE** le paiement de la subvention soit conditionnel à la présentation des pièces justificatives;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

**DESROCO INC. – DEMANDE POUR LE PROLONGEMENT DES  
INFRASTRUCTURES – BOULEVARD L'ASSOMPTION ET RUE  
RIENDEAU**

ATTENDU la demande formulée par la compagnie Deroco inc. le 7 novembre 2007, concernant le prolongement des infrastructures dans la rue Riendeau et le boulevard L'Assomption Ouest;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité donnent leur accord de principe à l'avant-projet de développement et au projet de lotissement présentés par la compagnie Deroco inc.;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à entreprendre les procédures en vue de prolonger les infrastructures d'aqueduc, d'égout pluvial non conventionnel, de fondation de rue, d'asphaltage et d'éclairage dans le prolongement de la rue Riendeau et du boulevard L'Assomption Ouest;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Jacques Desroches, président et à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

**ADOPTÉE**

**VILLE D'ASBESTOS – DÉPLACEMENT DES ÉLECTIONS  
MUNICIPALES AU QUÉBEC**

Les membres du conseil prennent connaissance de la proposition de la Ville d'Asbestos afin de déplacer les élections municipales au Québec.

Après discussion, il est décidé de ne pas y donner suite.

**DEMANDE DE M. ALAIN MALO – MODIFICATION AU  
ZONAGE – TERRAIN BOULEVARD SAINTE-ANNE**

Ce dossier est transmis au comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation.

**MUSÉE DE JOLIETTE – CONCERT-BÉNÉFICE – PARTICIPATION  
MUNICIPALE**

Les membres du conseil prennent connaissance de l'invitation du Musée de Joliette au concert-bénéfice.

Après discussion, il est décidé de ne pas y donner suite.

**SKI-ADOS – VAL SAINT-CÔME – SAISON 2007-2008 – PARTICIPATION  
MUNICIPALE**

ATTENDU le projet Ski-Ados Val Saint-Côme présenté par MM. Paul-Émile Poirier et Bernard Lambert;

ATTENDU que cette activité est parrainée par le Service des loisirs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Borromée inscrive le projet Ski-Ados Val Saint-Côme dans sa liste d'activités régulières pour la saison 2007-2008;

**QUE** MM. Paul-Émile Poirier et Bernard Lambert soient mandatés, à titre de bénévoles, pour organiser ladite activité;

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Borromée y alloue un budget d'environ 5 950 \$;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Paul-Émile Poirier, à M<sup>me</sup> France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-11-4632

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE POLTAVA  
SUBVENTION – ENTRETIEN DES CHEMINS**

**ATTENDU** que les propriétaires du secteur Poltava se sont regroupés au sein de l'Association des propriétaires du Domaine Poltava;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 8 du Code municipal, la Municipalité peut subventionner des organismes voués au bien-être de la population;

**ATTENDU** que les membres du conseil jugent approprié d'augmenter le montant de la subvention accordée en vertu de la résolution 2003-10-2063;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles à même les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-Borromée accorde annuellement une subvention à « l'Association des propriétaires du Domaine Poltava » en vue de l'entretien des chemins Cardinal, Cartier, de la Rivière, de Poltava, Jean-Talon, Joliette, Sainte-Anne, Stanley et Viau;

**QUE** le montant de la subvention soit établi à 5 012,70 \$ maximum, soit 1,54 \$ par mètre linéaire de rue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008;

**QUE** le paiement de la subvention soit conditionnel à la présentation des pièces justificatives;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DE LA RÉGION DE JOLIETTE – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 006-2004 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LOGICIELS ET D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

**CONSIDÉRANT** le règlement n° 006-1-2007 abrogeant le règlement 006-2004, adopté par la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement doit être approuvé par les membres du conseil de la municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Charles-Borromée approuvent le règlement n° 006-1-2007 abrogeant le règlement n° 006-2004, décrétant l'acquisition de logiciels et d'équipements informatiques et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, secrétaire de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette.

**ADOPTÉE**

Information

**INFORMATION**

- M. Paul Bellemare – Lettre de remerciements pour le 6 h à 8 h afin de souligner son départ
- FQM – Élections au conseil d'administration – Avis de mise en candidature
- MRC de Joliette – Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2007
- MRC de Joliette – Schéma de sécurité incendie – Demande de délai supplémentaire
- Régie intermunicipale de police de la région de Joliette – Procès-verbal réunion du 12 septembre 2007
- Association Québec-France – Programme d'échanges d'emplois d'été
- Place aux jeunes de Joliette – Invitation à publiciser le recrutement

2007-11-4634

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – M. PIERRE ARPIN**

**ATTENDU** la demande de congé sans solde formulée par M. Pierre Arpin, en date du 19 novembre 2007;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité accordent un congé sans solde à M. Pierre Arpin, journalier à la voirie, pour la période qui s'échelonne du 7 janvier 2008 au 6 janvier 2009;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Pierre Arpin, Jean-Pierre Héту, surintendant de la Division des travaux publics, Roma Arbour, directeur général adjoint et à M<sup>me</sup> Johanne Bourdon, présidente du Syndicat.

**ADOPTÉE**

2007-11-4635

**EMBAUCHE SURVEILLANT, CONCIERGE REMPLAÇANT ET PRÉPOSÉ AU VESTIAIRE – CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO**

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité embauchent M. Éric Chevrette, à titre de :

- concierge remplaçant et surveillant sur appel au centre Saint-Jean-Bosco, au tarif en vigueur de la convention collective;
- préposé au vestiaire au taux horaire du salaire minimum;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Johanne Jean, préposée au Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE LA SÉANCE : 20 h 44**

*(Signé) André Hénault*  
\_\_\_\_\_  
André Hénault  
Maire

*(Signé) François Thériault*  
\_\_\_\_\_  
François Thériault, urb. M.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier